OEA/Ser.W

CIDI/RES. 302 (XLVI-O/15)

1 avril 2015

Original : espagnol

CIDI/RES. 302 (XLVI-O/15)

CONVOCATION DE LA PREMIÈRE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Résolution adoptée durant la XLVIe réunion ordinaire, le 1er avril 2015)

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

AYANT VU les résolutions AG/RES. 1440 (XXVI-O/96), “Développement durable”; AG/RES. 1514 (XXVII-O/97) Coordination et suivi de la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra et Plan d’action pour le développement durable des Amériques; AG/RES. 2312 (XXXVII-O/07), “Rapport de la Première Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable organisée dans le cadre du CIDI”; AG/RES. 2644 (XLI-O/11), “Rapport de la Deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable organisée dans le cadre du CIDI” et AG/RES. 2816 (XLIV-O/14) “Promotion d’initiatives continentales en matière de développement intégré” et CIDI/RES.296 (XXXIX-O/14) corr.1. “Convocation de la Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable, organisée dans le cadre du CIDI, et de la Quatrième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable”,

Considérant que la Quatrième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable s’est tenue au siège de l’Organisation des États Américains les 22 et 23 octobre 2014, dans le but d’entamer une révision et une actualisation du Programme interaméricain de développement durable (PIDS) et de commencer les préparatifs de la Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable (Honduras, les 22 et 23 octobre 2015),

Vu le document CIDI/CIDS/doc.8/15 “Rapport de la Quatrième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable, CIDS IV”,

CONSIDÉRANT:

Que la Commission interaméricaine pour le développement durable a pour but de promouvoir le dialogue et la coopération interaméricaine en matière de développement durable, de proposer la formulation de la politique de l’Organisation des États Américains (OEA) relativement à cette question et de promouvoir l’élaboration et la mise en oeuvre du Programme interaméricain de développement durable, ainsi que d’orienter la coordination et le suivi des diverses décisions émanées du Sommet des Amériques sur le développement durable, tenu à Santa Cruz de la Sierra en 1996 de même que d’autres Sommets des Amériques;

Que le Septième Sommet des Amériques se tiendra à Panama, les 10 et 11 avril 2015;

Qu’appuyer la préparation et le suivi de réunions spécialisées ou sectorielle au niveau ministériel ou l’équivalent dans le domaine du développement durable, y compris celles qui sont convoquées dans le cadre du suivi des Sommets des Amériques, est l'une des fonctions de la Commission interaméricaine pour le développement durable, conformément à son Règlement (CIDI/doc.64/13);

Les décisions prises lors de la Quatrième Réunion ordinaire de la CIDS concernant la révision du PIDS et les préparatifs de la Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable qui se tiendra au Honduras, les 22 et 23 octobre 2015 (CIDI/INF. 61/14);

Que le Gouvernement du Honduras a été réélu à la présidence de la Commission interaméricaine pour le développement durable (CIDS) lors de la Quatrième Réunion ordinaire de la CIDS (CIDI/CIDS/doc.8/15) et qu’en cette qualité il a communiqué à la Présidence du CIDI le lieu et la date convenus pour la tenue de la Première Réunion ordinaire de la CIDS pour terminer les préparatifs de la Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable de même que du processus de révision et d'actualisation du Programme interaméricain de développement durable (PIDS),

CIDRP01101F01

DÉCIDE :

1. De convoquer la Première Réunion extraordinaire de la Commission interaméricaine du développemenet durable (CIDS) au siège de l’Organisation des États Américains (OEA) les 29 et 30 juin 2015, pour qu’elle poursuive les préparatifs et l’organisation de la Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable, ainsi que le processus de révision et de mise à jour du Programme interaméricain de développement durable (PIDS).
2. D’établir que cette réunion extraordinaire de la CIDS se tient en espagnol et en anglais et est financée à l’aide de ressources externes provenant du Gouvernement du Honduras, qu’il remercie de cette contribution.
3. De charger le Secrétariat général de continuer d’appuyer les préparatifs et le suivi de ces réunions et de procéder à la mise à jour du PIDS; et d’en tenir informé le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI).